

Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Beaconsfield, tenue à l'Hôtel de Ville, 303, boulevard Beaconsfield, Beaconsfield, Québec, le lundi 11 mars 2024, à 17 h 30

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le maire Georges Bouelle et les conseillers Dominique Godin, Martin St-Jean, Robert Mercuri, David Newell, Roger Moss, Peggy Alexopoulos

AUSSI PRÉSENTS :

Patrice Boileau, directeur général, Nathalie Libersan-Laniel, greffière et directrice du greffe et affaires publiques

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son Honneur le maire déclare la séance ouverte.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 11 mars 2024 à 17 h 30

2024-03-065 Il est proposé par le conseiller Roger Moss, appuyé par la conseillère Dominique Godin et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Beaconsfield du 11 mars 2024 à 17 h 30, tel que soumis.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière annonce le début de la période de questions.

Commentant le règlement d'emprunt, un résident remet en question le montant excessif qui s'élève à plus de 2,3 M\$, il affirme également, qu'en plus, ce montant est uniquement destiné à la préparation de plans et devis. Il indique que le montant est complètement irréal, il aimerait avoir une explication afin de comprendre pourquoi le projet est si cher.

Son Honneur le maire demande au directeur général de répondre à la question. Patrice Boileau explique que les coûts ont considérablement augmenté avant et depuis la COVID. Il ajoute que des rénovations majeures sont nécessaires au Centre récréatif, surtout que cette installation est un atout communautaire important. Les rénovations qui seront effectuées comprennent 2 agrandissements et de travaux importants seront effectués pour procéder à une mise aux normes répondant aux exigences du Code du bâtiment en vigueur, et afin de rendre le Centre récréatif accessible pour les gens à mobilité réduite. Son Honneur le maire donne la parole au conseiller Martin St-Jean. Ce dernier suggère au résident de consulter les annexes du règlement d'emprunt pour connaître les détails sur les montants et les dépenses des consultants. Son Honneur le maire donne également la parole au conseiller Roger Moss. Ce dernier fait part de ses inquiétudes sur ce qu'il qualifie d'« explosion des coûts » pour ce genre de projets. Il dit toutefois que la Ville doit intervenir.

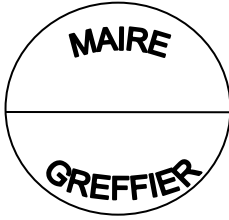
Un résident suggère que lors de la rénovation du Centre récréatif, une patinoire de glace artificielle soit ajoutée à proximité du Centre.

Son Honneur le maire remercie le résident de son commentaire, le projet ne comprend pas de patinoire de glace artificielle.

Une résidente a récemment remarqué une boîte de rodenticide au Centre récréatif, elle espère que le contrat de ce projet précise qu'il ne faut pas faire de mal aux animaux.

Son Honneur le maire remercie la résidente pour son commentaire.

Un résident explique que même s'il n'a pas vu les plans, il estime avoir quelque chose à apporter de par son implication dans divers sports avec différentes responsabilités. Il croit qu'on devrait s'attendre qu'un projet



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

de cette taille soit d'un montant de 40 M\$.

Le directeur général suggère au résident d'en discuter avec la directrice de Culture et loisirs.

La période de questions se termine à 17 h 42.

40. RÈGLEMENTATION

- 40.1 Adoption du Règlement BEAC-160 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 333 040,35 \$ pour des honoraires professionnels (ingénieurs et architectes) pour la préparation des plans et devis, concernant des travaux de rénovation et mise aux normes du Centre récréatif de Beaconsfield », et tenue d'un registre le 19 et 20 mars 2024
-

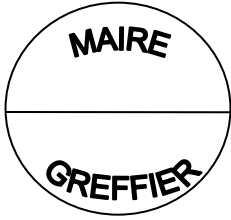
- 2024-03-066 La greffière mentionne l'objet du règlement, et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, la dépense, le mode de financement de paiement et de remboursement de la dépense;

Il est proposé par le conseiller Robert Mercuri, appuyé par le conseiller David Newell et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** d'adopter le Règlement BEAC-160 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 333 040,35 \$ pour des honoraires professionnels (ingénieurs et architectes) pour la préparation des plans et devis, concernant des travaux de rénovation et mise aux normes du Centre récréatif de Beaconsfield »; et

Qu'un registre soit tenu pour le règlement BEAC-160 le 19 et 20 mars 2024, de 9 h à 19 h.

60. GÉNÉRAL

- 60.1 Modification du groupement de municipalités pour la collecte et transport des matières recyclables et amendement de l'entente intermunicipale relativement au groupement afin d'y intégrer la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
-



Procès-verbal du Conseil de Beaconsfield

2024-03-067 CONSIDÉRANT la résolution 2023-10-682 concernant la création d'un groupement de municipalités constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal pour la collecte et transport des matières recyclables et désignation de la Ville de Beaconsfield comme l'organisme municipal signataire d'une entente avec d'Éco Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT que cette résolution autorise le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Beaconsfield, toute entente intermunicipale ou autre à intervenir entre les municipalités du groupement, de même que tout autre document requis à cette fin;

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue d'intégrer le groupement des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland et Mont-Royal;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec favorise l'ajout de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au groupement;

Il est proposé par la conseillère Peggy Alexopoulos, appuyé par la conseillère Dominique Godin et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de modifier la résolution 2023-10-682 afin d'ajouter la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue au groupement de municipalités, dorénavant constitué des villes de Beaconsfield, Dorval, Kirkland, Mont-Royal et Saint-Anne-de-Bellevue, pour la collecte et le transport des matières visées à l'article 24 du Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières recyclables; et

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Beaconsfield, l'entente intermunicipale amendée à cet effet entre les municipalités du groupement, de même que tout autre document requis à cette fin.

95. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Martin St-Jean, appuyé par le conseiller Roger Moss et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance extraordinaire à 17 h 44.

MAIRE

GREFFIÈRE